

La position des langues étrangères et de la didactique du français langue étrangère dans les programmes de la Faculté des lettres de l'Université de Zagreb, Croatie

Yvonne Vrhovac
Faculté des Lettres, Université de Zagreb



Synergies Roumaine n° 4 - 2009 pp. 35-44

Résumé : *La première partie de l'article présente la situation d'enseignement/apprentissage des langues étrangères dans le système scolaire croate. Dans la deuxième partie on aborde le programme des étudiants qui suivent les cours de didactique du français langue étrangère. Deux programmes sont présentés, l'ancien qui fonctionnait jusqu'à l'introduction du processus de Bologne et celui qui est actuellement en cours selon les principes de Bologne.*

Mots-clés : *apprentissage/enseignement, langues étrangères, programmes didactiques de FLE*

Abstract : *In the first part of the article the situation of foreign languages teaching and learning in Croatia is presented. The second part focuses on the teacher training programme for students at the Faculty of Philosophy, University of Zagreb. Two programmes are presented: the former one in use until the introduction of the Bologna process and the actual one developed according to the principles of Bologna process.*

Keywords : *learning/teaching - foreign languages - teacher training programmes of French as a foreign language*

1. Introduction

L'enseignement des langues a toujours eu une place importante dans la politique éducative de la Croatie. La langue officielle du pays est le croate, à côté duquel pour des raisons historico-politiques existent aussi quelques langues de minorités comme l'italien, le slovaque, le hongrois et l'allemand, parlées dans des régions voisines de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche. Comme il s'agit d'un pays qui n'est pas très grand, on prête une attention considérable à l'enseignement et à l'apprentissage des langues vivantes.

2. Le système scolaire croate

Le système obligatoire comprend huit années d'école primaire, divisées en deux cycles: le premier de 6/7 ans jusqu'à 10/11 ans et le deuxième de 10/11 ans à 14/15 ans.

Après le primaire les apprenants continuent leur scolarité obligatoire depuis 2009 dans des lycées généraux, des lycées d'enseignement spécialisés ou lycées techniques dans lesquels les études durent dans la plupart des cas quatre années jusqu'à l'âge de 18/19 ans. Parmi ces lycées, on compte les lycées bilingues et les lycées de langues dans lesquels l'accent est mis sur l'étude des langues vivantes; on y enseigne/apprend une première, une deuxième voire une troisième langue vivante à raison de deux, trois ou quatre périodes (heures) de 45 minutes par semaine. Dans les lycées bilingues (créés depuis 1991) l'enseignement de différentes disciplines comme l'histoire, la géographie, l'histoire de l'art, la philosophie, la sociologie est dispensé en langue étrangère: le français, l'allemand ou bien l'anglais.

Au lycée classique, à côté des études de grec ancien et de latin, les apprenants étudient obligatoirement une première langue étrangère et choisissent souvent, comme discipline optionnelle, une deuxième, voire une troisième langue vivante. Ainsi les études dans les lycées spécialisés dans les langues offrent-elles aux jeunes un solide savoir et savoir-faire linguistique qui leur ouvre, plus tard, divers débouchés. La scolarité secondaire se termine toujours par un baccalauréat (*matura*) qui est à présent en pleine réforme. Après le baccalauréat, les apprenants ont la possibilité de s'inscrire à l'Université à Zagreb, Zadar, Split, Osijek, Rijeka ou Pula ou bien de poursuivre leurs études dans une école supérieure spécialisée (école hôtellerie et tourisme, école d'infirmières, diverses écoles d'ingénieurs en informatique, etc.). Les études à la faculté durent entre quatre et six années. L'éducation supérieure est gratuite en Croatie et dans la plupart des facultés ou des écoles spécialisées un *numerus clausus* et un concours d'entrée fixent le nombre d'étudiants inscrits.

3. L'enseignement des langues étrangères

Comme nous l'avons évoqué plus haut les langues étrangères sont enseignées selon des programmes nationaux existant pour chaque niveau. Ceux-ci respectent les principes de l'approche communicative fonctionnelle notionnelle et suivent les principes du *Cadre européen commun de référence* (CECR). L'enseignement/apprentissage des langues modernes est basé sur les objectifs linguistiques, communicatifs et culturels qui contribuent au développement cognitif de l'apprenant et à l'acquisition de la compétence de communication.

Les connaissances en langue étrangère doivent contribuer au développement général de l'apprenant, en fonction du niveau d'apprentissage et de son âge. La capacité à communiquer dans la langue de l'autre lui permet de mieux comprendre l'altérité, d'enrichir son identité, d'accepter les différences comme caractéristiques de la communauté internationale, d'intégrer les expériences des autres et de développer une compétence interculturelle. L'apprenant doit acquérir une grammaire et un vocabulaire de base et l'étude des fonctions doit lui permettre d'exprimer son opinion ou de s'informer sur les champs d'intérêts et sur les thèmes liés à sa vie, à la vie de la société où il vit, ainsi qu'à celle de la culture cible. Ainsi a-t-il la possibilité d'acquérir des composantes sociolinguistiques et pragmatiques de la compétence de communication.

L'enseignement est dispensé à l'aide d'un matériel pédagogique varié: manuels nationaux ou manuels produits dans des pays de la langue cible et approuvés par une commission d'experts auprès du Ministère des sciences, de l'éducation et des sports. Pour les niveaux avancés des documents authentiques, des textes littéraires et des TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education) sont utilisés conjointement avec les manuels.

L'apprentissage d'une langue étrangère est obligatoire au niveau national dès la première classe de l'école primaire pour des apprenants de 6/7 ans. Il est dispensé à raison de deux périodes par semaine. On peut aussi commencer l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère à l'école primaire à partir de la quatrième classe. Cet apprentissage, qui a alors le statut d'une matière optionnelle, est pourtant choisi par un grand nombre d'élèves. Il est également dispensé à raison de deux périodes par semaine.

Le curriculum composé selon les standards nationaux, prend en compte les niveaux et les échelles du CECR. Pour la première langue étrangère, les apprenants doivent atteindre : le niveau A1 pour le premier cycle de l'école primaire, le niveau A2 pour le deuxième cycle de l'école primaire, le niveau B1 pour les écoles secondaires et les lycées et le niveau B2 pour les apprenants des lycées de langues et les futurs instituteurs. Ceux-ci enseignent en effet une langue étrangère dans les classes du premier cycle de l'école primaire après en avoir poursuivi l'étude à la Faculté de pédagogie. Le niveau C1 ainsi que certains éléments du niveau C2 devraient être atteints par les étudiants des chaires de néo-philologie à la Faculté des lettres. Des décisions semblables ont été prises pour l'apprentissage de la deuxième langue étrangère enseignée au niveau des écoles primaires et secondaires.

L'enseignement des langues étrangères tient compte de la diversité linguistique. Selon leurs motivations, les apprenants peuvent librement entreprendre l'étude d'une première ou d'une deuxième langue étrangère, au niveau de l'école primaire et de l'école secondaire. Ils ont la possibilité de choisir parmi six langues proposées: l'anglais, l'allemand, le français, l'italien, l'espagnol et le russe. Ils ont aussi la possibilité de choisir de manière facultative l'apprentissage de l'arabe, du japonais, du chinois, etc. Une fois qu'ils ont effectué leur choix, les élèves poursuivent obligatoirement l'étude des langues qu'ils continuent très souvent à la faculté.

La politique d'enseignement des langues modernes voudrait une répartition équilibrée de l'apprentissage des langues, pour que l'anglais et l'allemand ne soient pas les seules langues enseignées/apprises. Cf. schémas 1 et 2 :

Schéma 1 : Écoles primaires (année scolaire 2007-08)

	N d'apprenants par niveau								Enseignants	
	Total	I.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.		VIII.
Écoles primaires	490 332	43 119	45 014	47 804	76 727	76 619	70 806	67 293	62 950	4 858
Anglais	345 414	37 690	38 627	40 612	46 871	48 679	45 343	44 807	42 785	3 185
Français	3 762	65	90	148	878	665	652	657	607	64
Allemand	113 844	5 030	5 027	5 653	22 839	21 789	19 913	17 736	15 857	1 241
Italien	26 239	230	1 135	1 280	5 970	5 302	4 771	3 988	3 563	332
Espagnol	212	-	-	-	32	67	48	36	29	6
Russe	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Hongrois	382	39	74	52	56	53	31	25	52	12
Tchèque	153	18	21	15	20	24	23	13	19	6
Slovaque	314	45	40	44	61	37	23	31	33	8
Autres langues	11	2	-	-	-	3	2	-	4	3

Schéma 2 : Écoles secondaires (année scolaire 2007-08)

	Apprenants						Écoles pour adolescents en difficultés			Enseignants
	Total	Lycées	Collèges techniques	Écoles d'arts	Écoles professionnelles	Écoles pour adolescents en difficultés				
Anglais	154 641	49 961	69 874	2 221	32 327	258	1 515			
Français	7 098	1 879	2 667	22	2 482	48	170			
Allemand	75 415	31 309	30 154	505	13 329	118	997			
Italien	26 089	13 702	10 729	327	1 308	23	304			
Espagnol	1 424	1 168	256	-	-	-	25			
Russe	18	18	-	-	-	-	3			
Chinois	7	7	-	-	-	-	2			
Japonais	14	14	-	-	-	-	2			
Autres langues	26	26	-	-	-	-	4			

3.1. Première langue étrangère

Inutile de dire que, malgré les efforts institutionnels entrepris, la grande majorité des apprenants choisit l'anglais comme première langue, du fait que cette langue est devenue aujourd'hui la *lingua franca* de la société contemporaine. L'allemand prend le plus souvent la deuxième place en raison de facteurs géo-historiques et du tourisme, tandis qu'en troisième et quatrième positions viennent le français et l'italien, qui sont souvent choisis par les apprenants comme deuxième langue.

La première langue vivante apprise au primaire est généralement poursuivie au niveau secondaire, dans les lycées spécialisés, généraux ou dans les écoles techniques. Un des objectifs de cet apprentissage est d'abord la consolidation des connaissances acquises au niveau primaire. Mais ces objectifs visent également l'acquisition de compétences communicatives, d'aptitudes de compréhension et production orales et écrites. A ce stade, les apprenants sont déjà censés maîtriser la langue écrite à un niveau plus élevé. Tous les ans, un nombre considérable d'apprenants se présente aux examens du DELF scolaire (Diplôme d'études de langue française) et certains réussissent le niveau B1.

3.2. Deuxième langue étrangère

L'étude d'une deuxième langue vivante est possible: soit au début du deuxième cycle de l'école primaire et se poursuit jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, soit au début de l'enseignement secondaire (14/15 ans). Selon les circonstances, cette langue peut avoir le statut de matière facultative. L'étude de cette langue se poursuit souvent au lycée jusqu'au baccalauréat. Les apprenants qui à l'école primaire n'ont pas étudié une deuxième langue étrangère peuvent en choisir une au début de leur scolarité secondaire. Les autres poursuivent l'étude de la deuxième langue choisie au primaire. Cette langue a le statut de matière obligatoire dans les lycées de langues, facultative dans les autres lycées. Les élèves poursuivent généralement l'étude de cette langue jusqu'au baccalauréat à raison de deux ou trois périodes dans les lycées des langues par semaine. Les connaissances en langue maternelle, en première, voire en deuxième langue étrangère, doivent leur permettre des réflexions métalinguistiques sur le fonctionnement des langues. A part l'acquisition de la compétence communicative, l'accent est mis sur le développement d'un apprentissage réflexif et d'une approche interculturelle des signes culturels que l'apprenant découvre au cours de l'apprentissage de la langue cible et qu'il connaît éventuellement de l'entourage de sa langue maternelle.

3.3. Troisième langue étrangère

La possibilité d'apprendre une troisième langue vivante existe aussi, mais surtout dans les lycées de langues ou les lycées classiques (où à côté de l'apprentissage du grec ancien et du latin les apprenants optent pour une troisième langue vivante). Cette combinaison concerne cependant une minorité d'apprenants du second cycle. Selon les établissements scolaires, cette langue peut avoir le statut de matière obligatoire, optionnelle ou facultative. Elle est enseignée

à raison de deux périodes par semaine. La troisième langue étrangère est choisie le plus souvent par des apprenants qui se destinent au travail dans le tourisme ou bien qui veulent l'apprendre par des motivations diverses (voyages lointains) ou bien par l'excentricité. Les objectifs didactiques renforcent la motivation et les intérêts des apprenants. Souvent, des relations entre l'étude de la langue maternelle et de la langue étrangère sont soulignées (au niveau du fonctionnement linguistique ou bien au niveau des interprétations de documents authentiques).

3.4. L'enseignement supérieur

La majorité des facultés non-philologiques propose l'enseignement d'une langue vivante, très souvent durant les deux premières années. La plupart des étudiants continuent à l'université l'étude de leur première langue vivante. Cette langue est alors considérée comme langue de spécialité. Il s'agit d'un enseignement par objectifs, dispensé selon des programmes spécifiques. Une deuxième langue peut également être étudiée, selon le cursus de la faculté (p. ex. à la faculté d'économie ou à la faculté de commerce extérieur).

Ainsi, la politique linguistique croate est-elle favorable à la diversification de l'enseignement des langues vivantes. Nous attachons une importance considérable à l'apprentissage des langues vivantes lié à la diversité des pays et à la prise en compte de la dimension culturelle que chaque langue apporte à la formation de l'individu, lui permettant ainsi l'accès à la communication internationale.

4. Formation des enseignants

4.1. Formation initiale

À la Faculté des lettres de l'Université de Zagreb la grande majorité des étudiants acquièrent une double spécialité. Dans la plupart des cas ils choisissent l'étude de deux langues: langues et littératures française et anglaise, par exemple ; mais ils peuvent aussi choisir de se spécialiser dans une langue ainsi que dans une autre discipline : la sociologie, l'anthropologie, la philosophie, l'histoire, etc. Ils obtiennent ainsi une double compétence dans laquelle chacune de leurs spécialités a le même statut et la même importance. Leurs études sont sanctionnées par des diplômes bivalents, qui leur offrent la possibilité de trouver des débouchés en relation avec l'une ou l'autre de leurs spécialités.

4.1.1. Programme de didactique du français langue étrangère

Jusqu'à l'introduction du processus de Bologne, tous les étudiants de la faculté avaient la possibilité de choisir dès la première année parmi deux programmes : le premier les préparait à l'enseignement, il s'agissait d'un programme de didactique des langues étrangères, tandis que le second les préparait à la recherche.

Le programme d'études de langue et littérature étrangères offrait des cours de didactique de la langue en question. C'est ainsi qu'à la Faculté des lettres de Zagreb les étudiants pouvaient étudier la didactique du français langue

étrangère, la didactique de l'anglais langue étrangère, de l'allemand langue étrangère, de l'italien langue étrangère etc.

Les étudiants inscrits au cours de didactique du français langue étrangère au Département des langues romanes avaient six heures de didactique par semaine. Ils suivaient des cours magistraux portant sur des questions théoriques : les processus d'apprentissage, d'acquisition et d'enseignement du français, les méthodologies d'enseignement des langues, la maîtrise des quatre aptitudes. Ces cours étaient complétés par des travaux dirigés (TD) à vocation plus pratique. Le travail sur différents documents leur permettait de faire le lien entre les contenus théoriques des cours magistraux et les aspects pratiques qu'ils rencontreraient lors de leur stage pédagogique sur le terrain et qu'ils expérimenteraient un jour dans leur futur métier. Le travail du TD proposait également l'analyse de méthodes d'enseignement/apprentissage du FLE, et des documents authentiques permettaient la découverte de la mise en œuvre des quatre aptitudes langagières. Les étudiants s'approprièrent ainsi des savoir-faire qu'ils testeraient plus tard pendant leur stage sur le terrain avec des apprenants dans différents établissements scolaires.

Leur stage pédagogique de trente heures se déroulait en deux temps. Au cours du semestre d'hiver et du semestre d'été, ils passaient chaque fois 15 heures dans des écoles primaires et des lycées. Ils commençaient par observer des classes de FLE faites par leur professeur-tuteur pendant quelques heures, avant d'animer à leur tour des classes sous l'œil vigilant de leur tuteur. Pendant le stage ils devaient composer un journal de bord dans lequel ils notaient leurs remarques selon un questionnaire précis fourni par leur professeur de didactique. Ils prenaient des notes sur les activités qu'ils considéraient intéressantes en respectant les différents points de repères de leur grille d'observation. Leurs remarques parlaient des contenus du cours, des différentes façons de poser des questions ou de corriger des erreurs, des interactions verbales et non-verbales entre les apprenants et l'enseignant. Ces informations représentaient un matériel utile surtout pour l'étudiant lui-même car elles lui servaient de miroir. Il pouvait ainsi analyser son comportement et devenir conscient de ses démarches qu'elles soient bien réussies ou qu'elles aient mené à d'éventuels échecs. On pouvait y lire tout ce qui paraissait intéressant à un étudiant-novice, à un enseignant non-expérimenté et en formation pédagogique qui se préparait à travailler tout seul mais sous l'œil vigilant de son professeur-tuteur pendant quelques semaines avec des apprenants de différents âges et niveaux linguistiques. Ce sont des expériences très enrichissantes pour ces jeunes gens, pour certains hélas souvent traumatisantes, qui leur permettent d'évaluer leur pratique et les contraintes de la profession d'enseignant.

A l'issue de ces stages, certains décidaient de ne jamais devenir enseignant, tandis que d'autres se sentaient encore plus motivés par cette profession dont ils mesuraient mieux la complexité et le professionnalisme. Ils étaient conscients que c'est un métier, comme tous les autres qui s'apprend et se développe avec la pratique.

4.1.2. Didactique du FLE dans le programme du processus de Bologne

Avec l'introduction du processus de Bologne à la Faculté des lettres de l'Université de Zagreb, les étudiants ont désormais la possibilité de choisir entre plusieurs programmes après leur troisième année d'études. Selon la décision du Département des langues romanes, nos étudiants peuvent choisir parmi trois filières: l'enseignement, la traduction et la recherche.

Dans la filière des futurs enseignants, le cursus permet à l'étudiant de gagner 60 ECTS par année d'études en Master I (7^e, 8^e et 9^e semestres) à travers différents modules. L'étudiant peut choisir d'étudier deux disciplines dans la même filière ou dans deux filières différentes : par exemple, deux langues dans le programme pour les futurs enseignants ou une langue dans la filière enseignement et une dans la filière traduction ; il gagne 15 ECTS chaque semestre pour le programme choisi. Les étudiants obtiennent donc 30 ECTS chaque semestre en suivant les modules obligatoires.

La filière des futurs enseignants comporte l'étude de la langue étudiée, des notions en psychopédagogie et en formation éducative générale, la didactique des langues et la pratique de l'enseignement de ces langues. C'est ainsi que les futurs enseignants de français par exemple suivent des modules orientés en premier lieu vers l'acquisition du système linguistique français combinés ensuite avec des cours concernant l'enseignement, l'apprentissage et l'acquisition du FLE. Il s'agit de questions relatives au processus d'acquisition d'une L2 au 7^e semestre et de didactique générale des langues (l'histoire des méthodologies d'enseignement, le concept de compétence de communication, les quatre aptitudes langagières, la typologie des exercices de langue, les objectifs des exercices, la pédagogie des erreurs, l'interlangue, l'autonomie de l'apprenant, etc.) au 8^e semestre. Au dernier semestre (9^e) est abordée la problématique de la didactique du FLE. Les étudiants ont aussi la possibilité de choisir des modules optionnels avec des contenus didactiques comme par ex. l'enseignement précoce des langues étrangères, l'évaluation de la compétence linguistique et communicative, l'autonomie de l'apprenant, etc. Chaque semestre ils ont aussi des TD de didactique du FLE à raison de deux heures par semaine, sur les thèmes précédemment décrits (cf. 4.1.1.).

Au cours des 8^e et 9^e semestres, les étudiants doivent participer activement à l'atelier pratique d'enseignement du FLE organisé à la faculté à raison d'une heure par semaine (5 ECTS par semestre). Ils préparent alors le stage pratique (élaboration d'une grille d'observation, d'un plan de travail en classe, etc., analyse d'enregistrements vidéo de classes de langues étrangères) qu'ils effectueront dans des écoles primaires et secondaires selon les modalités déjà décrites précédemment. On demande également aux étudiants de composer un portfolio professionnel dans lequel ils peuvent garder leurs documents didactiques (plans de leçons, élaboration autonome de matériel pédagogique, enregistrement vidéo d'un cours, extrait du journal de bord, etc.) qui témoignent de leur participation active.

Ce stage permet aux étudiants de gagner une première expérience du métier, de comprendre le lien entre les contenus théoriques et pratiques qu'ils ont abordés pendant les trois semestres d'études, de développer leur pratique d'enseignement, leur sentiment de responsabilité professionnelle aussi bien que leur capacité d'auto-évaluation de leurs compétences professionnelles d'enseignant.

Au cours du 10^e semestre, il n'y a pas de cours. L'étudiant rédige un mémoire de master (15 ECTS) qui devra traiter d'une question pertinente concernant l'enseignement/ apprentissage de la langue en question. Le mémoire comporte une partie théorique et une partie pratique articulée à une recherche-action effectuée en classe de langue.

4.2. Formation continue

Une fois leurs études terminées, les enseignants pratiquent leur métier avant de se présenter après deux ans de travail au concours national de recrutement qui est obligatoire. Celui-ci se déroule pendant deux jours et concilie approche théorique et pratique, au niveau de l'oral et de l'écrit. Le candidat rédige une dissertation sur une question pertinente qui se rapporte au processus d'enseignement/apprentissage de la langue étrangère en question. Il fait un cours de langue dans une classe de l'école primaire ou secondaire devant des élèves qu'il ne connaît pas et devant un jury composé du professeur de la didactique de la langue étrangère en question de l'université, du directeur de l'école et du représentant de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation. Le côté théorique consiste en des questions qui se rapportent au fonctionnement de l'éducation au niveau national, régional et municipal, des questions sur l'administration d'un établissement scolaire (conseils, réunions, certificats, etc.) et des questions sur le processus de l'enseignement et apprentissage des langues étrangères. Le même jury est présent à cette partie de l'examen oral.

La formation continue des enseignants relève de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation. Celle-ci organise plusieurs fois par an des journées pédagogiques ainsi que des stages pédagogiques d'une semaine une fois par an. Ces stages traitent de didactique des langues étrangères. Il s'agit souvent de questions qui intriguent les enseignants et leur posent quelques problèmes, comme par ex. comment utiliser de TICE en classe de langue, le travail avec le PEL (Portfolio européen des langues), la place de la tâche communicative dans un cours de langue, comment évaluer les compétences en langue, comment développer l'auto-évaluation, etc.

On a récemment présenté aux enseignants lors de plusieurs stages divers aspects du Cadre commun de référence pour les langues : son contenu, ses objectifs et ses caractéristiques mis en pratique par les différentes formes d'usage et d'activités qui contribuent à la réussite de l'apprentissage d'une langue. On leur a présenté également le Portfolio européen des langues (PEL), le rapport entre les deux documents pédagogiques et leur contribution à la rénovation de l'enseignement des langues vivantes au niveau international. La confrontation

avec ces documents leur a permis de comprendre les responsabilités de l'institution scolaire au sein de la société et celle de l'enseignant vis-à-vis de ses apprenants, de découvrir une nouvelle dimension de la langue qu'ils enseignent et de porter un regard différent sur leur propre pratique.

5. Conclusion

Nous avons essayé d'esquisser brièvement la situation de l'enseignement des langues étrangères dans notre pays. Celui-ci n'est pas très grand mais il fait des efforts considérables pour préparer la jeune génération à devenir des citoyens compétents de l'Europe du XXI^e siècle prêts à coopérer avec les autres, dans la compréhension et le respect des autres langues et cultures. Les réformes politiques et économiques induisent inévitablement des évolutions du système éducatif. Ainsi nos autorités éducatives ont-elles repensé la profession de l'enseignant. L'objectif de notre article est de montrer les efforts investis pour ébaucher les nouveaux contours de la profession d'enseignant tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue.

Bibliographie

Conseil de l'Europe, *Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer*, Paris, Éditions Didier, 2001.

F. Barthélemy, *Professeur de FLE, historique, enjeux et perspectives*, Paris, Hachette, 2007.

D. Little, R. Perclova, *Portfolio européen des langues, Guide à l'usage des enseignants et formateurs d'enseignants*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des langues vivantes, 2001.

L. Porcher, *L'enseignement des langues étrangères*, Paris, Hachette, 2004.

V. Castellotti, M. De Carlo, *La formation des enseignants de langue*, Paris, CLE International 1995.

V. Vizek Vidović (éd.), *Planiranje kurikuluma usmjerenog na kompetencije u obrazovanju učitelja i nastavnika*, Zagreb, Filozofski fakultet Sveučilišta u Zagrebu, 2009.